



## Commission des dynamiques territoriales

### 2222 - Fonds de développement urbain

#### **Subventions départementales au titre du fonds urbain pour l'appel à projets 2015 du Contrat de Ville de Saverne 2015-2020**

#### **Rapport n° CP/2015/490**

#### **Service gestionnaire :**

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

#### Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a été appelé à participer aux nouveaux contrats de ville en tant que cosignataire, pour la période 2015-2020, conformément à la loi relative à la ville et à la cohésion urbaine qui a été promulguée le 21 février 2014.

Le Département du Bas-Rhin a adopté lors de son assemblée plénière du 6 juillet 2015 le Contrat de Ville de Saverne pour la période 2015-2020. Ce contrat a été signé par le Département du Bas-Rhin et ses partenaires le 8 juillet 2015 à Saverne.

Le présent rapport a pour objet de présenter et soumettre à votre approbation les participations financières du Département aux différentes actions pour lesquelles il a été sollicité, au titre de son fonds urbain, dans le cadre de l'appel à projets 2015 du Contrat de Ville.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a adopté lors de son assemblée plénière du 6 juillet 2015 le contrat de ville de Saverne pour la période 2015-2020. Ce contrat a été signé par le Département du Bas-Rhin et ses partenaires le 8 juillet 2015 à Saverne.

Le contrat de ville constitue le cadre d'intervention de l'Etat et des collectivités et des partenaires signataires en faveur de la politique de la ville sur les « quartiers Est » de Saverne.

L'appel à projet 2015, lancé au courant de l'été, est le premier à être lancé sur ce secteur car Saverne est un territoire entrant dans la politique de la Ville. Pour rappel les quartiers concernés comptent 1 470 habitants, soit 12,5% de la population savennoise, pour un revenu médian de 10 700 €.

Au titre de l'appel à projet 2015, une quinzaine d'actions ont été déposées par les porteurs de projets locaux. Toutefois s'agissant d'un premier appel à projets, une partie des actions déposées ont été déclarées irrecevables car ne correspondant pas au cahier des charges. Ainsi plusieurs actions ne respectaient pas le cadre annuel de l'appel à projets et débuteraient en 2016, ces dernières seront alors éligibles à l'appel à projets 2016.

Suite à l'instruction de ces demandes et conformément aux orientations du comité technique du 24 septembre 2015 confirmées lors du comité du pilotage du 5 octobre 2015, il est proposé de financer deux actions qui sont particulièrement cohérentes avec les interventions et les compétences du Département.

Cet engagement correspond à un montant global de 7 253 € et concerne :

- *Projet de lecture, écriture et maîtrise des TIC porté par la bibliothèque municipale : subvention départementale de 5 000 €*
- *Poste d'adulte relais au collège les Sources pour des missions de médiations scolaires dans et aux abords du collège : subvention départementale de 2 253 €*

Vous trouverez en annexe le tableau récapitulatif de ces subventions départementales pour l'appel à projet 2015 du Contrat de Ville.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
37207	65-65737-71	36 806,00 €	11 656,00 €	7 253,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 7 253 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération.*

Strasbourg, le 15/10/15

Le Président,



Frédéric BIERRY